



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 13 novembre 2023

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Sylvette MARCHAND

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 26
Date de la convocation : 7 novembre 2023
Date de publication : 20 novembre 2023

Conseillers présents

GIROD Isabelle,	MANGIN	MIRAT Maryline,	DOUZENEL	DELAINE Isabelle,	DEMORTIER-
Isabelle,	BERTHAUD Mathieu,	Alexandre,	CUINET Jean-Pierre,	BLANC Catherine,	ANTOINE
MARCHAND	Sylvette,	PECHINOT Jacques,	REBILLARD	Patricia,	GRUET Justine,
NONNOTTE-BOUTON	Catherine,	Jean-Michel,	CRETIN-MAITENAZ	Hervé,	MUGNIER Christine,
GERMOND Daniel,	DRAY	Blandine,	CERNELA Patrice,	HERRMANN Nadine,	BOUTELOUP
Frédérique,	JABOVISTE Philippe,	LEFEVRE	Jean-Philippe,	Guillaume	

Conseillers absents ayant donné procuration

CUSSEY Laëtitia donne procuration à DEMORTIER-BLANC Catherine, DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé

Conseillers absents non représentés

GAGNOUX Jean-Baptiste, CHAMPANHET Stéphane, ROCHE Paul, FICHERE Jean-Pascal, JEANNET Nathalie, MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, JARROT-MERMET Laëtitia, GOMET Nicolas

Objet : Demande de garantie d'emprunt par la SPL Grand Dole Développement 39 dans le cadre de travaux d'extension de la Cuisine Centrale

Rapporteur : Monsieur Daniel GERMOND

La Société Publique Locale Grand Dole Développement 39 (SPL G2D39) sollicite une garantie d'emprunt pour assurer le financement de travaux d'extension de la cuisine centrale.

Le montant et les conditions du concours bancaire sont les suivants :

- Prêteur : Caisse d'Épargne Bourgogne – Franche-Comté
- Montant : 267 000,00 €
- Durée : 13 ans
- Index : Taux viable Livret A + 0,7pt
- Type d'Amortissement : constant
- Périodicité : trimestrielle
- Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) : 3% du Capital Restant Dû (CRD)
- Frais de dossier : 0,30% du capital emprunté, soit 801€

Aussi, afin de conforter ce partenariat et d'assurer la faisabilité financière de cette opération, la SPL G2D39 souhaite bénéficier d'une garantie de la Ville de Dole à hauteur de 50%, soit 133 500,00 €.

La Ville de Dole s'engagerait ainsi, au cas où la SPL G2D39, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, à effectuer le paiement en ses lieux et place, sur simple demande de la banque adressée par lettre missive en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Cette caution restera strictement attachée à l'opération ci-dessus exposée.

Au cas où la caution consentie devait être mise en jeu, la Ville de Dole deviendrait créancière de la SPL G2D39 pour le montant des sommes avancées. La SPL G2D39 en serait par conséquent débitrice et devrait le remboursement intégral de ces sommes à la Ville de Dole. Dans l'hypothèse de la vente du bâtiment concerné, le remboursement interviendrait aussitôt.

Vu l'avis favorable de la Commission Fonctionnement de l'Institution du 10 novembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'ACCORDER** sa garantie à la SPL Grand Dole Développement 39 pour un montant d'emprunt de 133 500,00 € sur un emprunt d'un montant total de 267 000,00 € destiné à financer une opération de travaux d'extension de la cuisine centrale, dans les conditions ci-dessous :
 - Prêteur : Caisse d'Épargne Bourgogne – Franche-Comté
 - Montant : 267 000,00 €
 - Durée : 13 ans
 - Index : Taux viable Livret A + 0,7pt
 - Type d'Amortissement : constant
 - Périodicité : trimestrielle
 - Indemnité de Remboursement Anticipé (IRA) : 3% du Capital Restant Dû (CRD)
 - Frais de dossier : 0,30% du capital emprunté, soit 801€

Conditions détaillées : cf. contrat de prêt en annexe

- **DE NOTER** que pour le cas où la caution viendrait à être mise en jeu, la Ville de Dole détiendra sur la SPL Grand Dole Développement 39 une créance certaine liquide et exigible d'un montant équivalent à son versement entre les mains du créancier, dont le remboursement lui sera dû,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

SCRUTIN POUR : 26
 CONTRE : 0
 DONT 2 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Fait à Dole, le 13 novembre 2023.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- SPL G2D39
- Caisse d'Épargne Bourgogne Franche-Comté

Monsieur Jean-Baptiste GAGNOL



Dijon, lundi 9 octobre 2023.

PROPOSITION COMMERCIALE

Objet du financement :	EXTENSION CUISINE CENTRALE
-------------------------------	-----------------------------------

Type de crédit	PRET LONG TERME
Montant	272 000 € 267 000 €
durée	13 ans
Taux	Taux fixe de 4,99 % ou taux livret A + 0,70% IRA 3% du capital restant du
Frais de dossier	0,30 %
Garanties	Caution ville de Dole 50%
Autres	Proposition soumise à l'accord de notre comité des engagements

En cas d'accord sur cette offre commerciale, merci de nous retourner avant le 30 septembre 2023 un exemplaire daté et cacheté avec votre signature précédée de mention d'acceptation « Bon pour accord sur la présente proposition ».

Pour SPL G2D	Pour la Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche-Comté
<p>A le Faire précéder la signature de la mention « Bon pour accord sur la présente proposition »</p>	<p>A Dijon, lundi 9 octobre 2023</p> <div style="text-align: center; margin: 20px 0;">  </div> <p>Philippe REVRON Responsable Grands Comptes Direction Professionnels de l'Immobilier</p>